COIL-RITE™

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2023-08-31 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : COIL-RITE™
Groupe de produits : Industriel

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Fabricant
RectorSeal, LLC
2601 Spenwick Drive
Houston, Texas 77055
USA
T (800)-231-3345 or (713)263-8001
www.rectorseal.com

Distributeur
RectorSeal, LLC
3255 Wyandotte St E
Windsor, ON , Canada , N8Y 2W3
T (800)-231-3345

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : 1.800.424.9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1.703.527.3887
(appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
butyl glycolether	2-butoxyethanol / BGE / butyl cellosolve / butyl OXITOL / butylglycol / butylglycol ether / EGBE / ethanol, 2-butoxy- / ethylene glycol monobutyl ether / monobutyl ether of ethyleneglycol	n° CAS: 111-76-2	5,607 – 6,23	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 3 (Voie cutanée), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373
Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate	diphosphoric acid, tetrapotassium salt / K 24-01 / tetrapotassium diphosphate / tetrapotassium pyrophosphate / TKPP	n° CAS: 7320-34-5	≥ 2,2895	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Vêtements de protection obligatoires

Protection des mains:
Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	2 (> 30 minutes)	0.3 mm - 0.6 mm	

Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Vert
Odeur	:	Légère odeur
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de la vapeur	:	17 mm Hg @ 20°C
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	1
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	5 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
DL50 orale rat	2440 mg/kg de poids corporel (Rat, Male, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:FMC Non-Definitive Dermal Toxicity Protocol (Number 7), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 1,1 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:FMC Acute Inhalation Toxicity Protocol Number 27, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: other:US EPA Toxic Substances Health Effect Test Guidelines, October, 1984; (PB82-232984) Acute Inhalation Toxicity Study., Guideline: other:Commission of the European Communities, Council Directive 67/548/EEC, Annex V, Part B.2.; May 1, 1987, Guideline: other:US EPA Pesticide Assessment Guidelines: Subdivision F, Hazard Evaluation: Human and Domestic Animals, Nov, 1984; 81-3 Acute Inhalation Study
ATE CA (oral)	2440 mg/kg de poids corporel

butyl glycolether (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1322 - 2301
DL50 orale	470 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	220 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	450 ppm (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Female, Experimental value, Inhalation (vapours))
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	2,03 mg/l/4h
ATE CA (oral)	470 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	220 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	2,03 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
pH	10,6 (67.2 %, 20 °C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
pH	10,6 (67.2 %, 20 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

butyl glycolether (111-76-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

butyl glycolether (111-76-2)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 150 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

butyl glycolether (111-76-2)	
Viscosité, cinématique	2,284 mm²/s (40 °C)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

butyl glycolether (111-76-2)	
CL50 - Poissons [1]	116 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	130 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	911 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	1840 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
DThO	Non applicable

butyl glycolether (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-10,45
butyl glycolether (111-76-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,81 (Test data, 20 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)	
Tension de surface	Non applicable
Écologie - sol	Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.
butyl glycolether (111-76-2)	
Tension de surface	65,03 mN/m (20 °C, 2 g/l)
Écologie - sol	Faible potentiel d'adsorption dans le so.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

butyl glycolether (111-76-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Potassium diphosphate tetrabasic, Tetrapotassium diphosphate (7320-34-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

butyl glycolether (111-76-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-31-2023

Textes complet des phrases H:	
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané

Textes complet des phrases H:	
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.